

Le vaisseau *le Mars* retenu au Port Louis.  
Le 24 novembre 1771 - Poivre à MM. Bouvet et Launay

---

Un document des Archives Nationales. A.N. Mar B/4/118

---

---

A l'Isle de France le 24 novembre 1771

J'ai lu avec attention, Messieurs, le mémoire que vous avez adressé à M. le Ch. Desroches et à moi, au sujet de la détention du vaisseau *le Mars* dans ce port. Je sens toute la force des raisons sous lesquelles est fondée la demande que vous nous faites par ce Mémoire, de permettre au vaisseau *le Mars* de continuer son voyage jusqu'en France. Les inconvénients qui résultent de cette détention me paraissent réels. Je suis persuadé que si un mémoire tel que le vôtre eût été mis sous les yeux du Ministre, et qu'il eût eu le temps de s'occuper de cet objet avant le départ du navire *le Bruny*, nous eussions reçu par ce bâtiment ses ordres pour la prompte expédition d'un vaisseau retenu dans ce port avec une riche cargaison. Je pense même, d'après les raisons détaillées dans votre mémoire, que nous ne pourrions rien faire de mieux que de lever l'embargo mis sur le vaisseau *le Mars*, que dans l'éloignement où nous sommes de la métropole, nous serions approuvés d'avoir pris sur nous une expédition que nos connaissances locales doivent nous faire juger nécessaire, et qu'il y a toutes sortes d'inconvénients à attendre de quatre mille lieues, des ordres que nous craignons ne pouvoir plus arriver à temps. Je suspendrai néanmoins mon jugement sur cette affaire aussi importante, jusqu'à ce que l'instant de M. le Ch. Desroches dans ce port me permette d'en conférer avec lui, ne pouvant rien décider l'un sans l'autre dans une matière qui intéresse également l'Etat, les finances du Roi, le crédit de la Nation, notre commerce des Indes et la fortune des particuliers. Je pense que nous pouvons attendre encore un mois ou deux pour prendre un parti définitif.

J'ai l'honneur d'être, etc.

Signé Poivre

MM. Bouvet et Launay, au Port Louis.

\* \* \*